

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 avril 2022**

**Délibération n° CP-2022-1213**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Commission permanente du 11 avril 2022****Délibération n° CP-2022-1213**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Implantée sur le territoire de la Métropole de Lyon depuis 2001, l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait facilite le développement d'entrepreneurs et d'entrepreneuses émergents, engagés dans les secteurs créatifs, notamment textile-habillement et art de vivre de la Métropole et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle contribue à leur mise en valeur, communique sur leurs projets et œuvre pour le développement responsable.

Le Village des Créateurs compte, début 2022, près de 140 entrepreneurs-créateurs adhérents (contre 73 fin 2020), dont une trentaine est accompagnée par son programme accélération (suivi par des experts) et 16 en résidence dans des ateliers-showrooms-boutiques ou bureaux partagés implantés dans le tiers lieu du passage Thiaffait situé 19 rue René Leynaud à Lyon 1er.

L'association sollicite le soutien financier de la Métropole pour son programme d'actions en 2022.

**II - Objectifs**

La filière textile a été identifiée par la Métropole comme une filière stratégique pour la transition du territoire. À ce titre, la Métropole porte un projet de structuration et d'animation de cette filière visant à accompagner sa transition vers une production plus locale, plus durable et à l'empreinte matérielle réduite. Cette transition est également porteuse d'activités nouvelles et génératrices d'emplois locaux et non délocalisables à tous niveaux de formation. Le développement d'un lieu totem, reflétant et accompagnant les transformations de la filière textile, est l'un des outils de cette transformation. Ce lieu rassemblera des entreprises et actions dédiées aux enjeux de la filière (mutualisation des outils de production, réduction et valorisation des déchets, accès à la matière, etc.).

Les têtes de réseaux de la filière textile, dont fait partie le Village des Créateurs, ont vocation à déployer cette stratégie sur le terrain.

En particulier, le Village apporte un accompagnement qualifié pour une création et une mode éthiques et responsables.

C'est à ce titre que la Métropole souhaite apporter une subvention de fonctionnement à l'association lui permettant de réaliser son programme d'actions en 2022.

### III - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2021

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0676 du 5 juillet 2021, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit du Village des Créateurs dans le cadre de son programme d'actions 2021.

Témoin du développement de la filière créative locale, le nombre d'adhérents a presque doublé en un an avec près de 140 entrepreneurs adhérents fin 2021. Le Village des Créateurs accueille toujours environ une quinzaine d'entrepreneurs résidant dans ses locaux du passage Thiaffait.

Partenaire de l'organisation de nombreux évènements de promotion de la seconde main, le Village des Créateurs accueille, notamment, les vides-dressing Les filles de Lyon dans ses différents pop-up store (1 à 2 vides-dressing par mois).

Le Village des Créateurs a également investi différents pop-up store en 2021 dont les 500 m<sup>2</sup> du pop-up store de la place Bellecour mis à disposition par 6<sup>ème</sup> Sens Immobilier Retail. Trente et une marques ont été accueillies sur l'espace entre octobre et décembre.

Le Village des Créateurs a enfin été porté étendard et partenaire d'évènements pour une mode durable et locale. Il a, par exemple, organisé un défilé/manifesteration mettant à l'honneur les créateurs locaux à l'occasion de ses 20 ans et organisé le concours talent de mode dont le jury remet, notamment, le prix responsabilité sociétale des entreprises (RSE)/mode responsable.

### IV - Programme d'actions 2022 et plan de financement prévisionnel

Conscient que les exigences pour une filière textile plus durable émanent à la fois des consommateurs et des créateurs, le Village des Créateurs prévoit de maintenir et de renforcer ses actions autour de l'économie circulaire en 2022.

Afin de répondre aux nouvelles attentes des créateurs et de la filière, le Village des Créateurs enrichit son accompagnement aux entrepreneurs. Son offre d'expertises s'étoffe de formations à l'écoconception textile avec le concours du collectif Cent Façons. L'appui aux évènements s'adapte également, avec, notamment, le soutien aux évènements destinés aux professionnels organisé par l'association *Fashion Green Hub*.

Le Village des Créateurs prévoit également des actions pour faciliter l'accès à des matières premières et à des compétences locales et responsables pour ses créateurs. Il maintient ses partenariats avec les acteurs de l'économie circulaire textile (Emmaüs, LAHSo, Les filles de Lyon, etc.).

En 2022, l'association engage, parallèlement, une restructuration juridique qui doit lui permettre de bénéficier de soutiens privés et de diminuer la dépendance aux subventions publiques. Est ainsi constituée une association d'intérêt général exerçant des missions soutenues pour partie par les subventions publiques, complétées par des financements de mécénat privé. D'autre part, une société de filiation exercera des missions effectuées au service de l'objet d'intérêt général de l'association mais en offrant des services complémentaires donnant lieu à des flux financiers réalisés *via* un modèle économique autofinancé.

Budget prévisionnel 2022 de l'association et plan de financement :

Dépenses	Montant (en HT €)	Recettes	Montant (en HT €)
salaires chargés	258 000	partenariats	42 000
charges de fonctionnement	95 600	subvention Ville de Lyon	24 000
actions pour le développement économique	65 000	subvention illuminations	2 400
concours talent de mode	9 000	subvention Métropole	100 000
honoraires consultants	59 000	subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	100 000
achat marchandises	38 000	contributions	89 400

Dépenses	Montant (en HT €)	Recettes	Montant (en HT €)
frais de mission/déplacement	3 000	prestations et évènements	2 000
frais financiers et bancaires et divers	17 400	divers exceptionnel	1 000
		ventes marchandises	76 000
		reprise de dotation	1 000
		mécénat	107 200
<b>Total HT</b>	<b>545 000</b>	<b>Total HT</b>	<b>545 000</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de l'association Un Village des Créateurs du passage Thiaffait, pour son programme d'action 2022, montant identique à 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant 100 000 € au profit de l'association Un Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Un Village des Créateurs du passage Thiaffait définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 100 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1574.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-277517-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
---